

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 055-215501222-20220705-22\_095BIS-DE

**SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022**

EM/NC

**Objet: Candidature au Label Terre de Jeu 2024**

**N° : DCM2022/095BIS**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 29**

La France accueillera les jeux olympiques en 2024. Afin d'impulser une dynamique autour de cet événement le Comité Olympique et Sportif a créé un label commun à tous les territoires « Terre de jeux 2024 ». Il est destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS, CTOS) qui souhaitent, quels que soient leurs tailles et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Ce label gratuit est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

Son obtention engage la commune à développer des actions (ou à valoriser celles existantes) sur son territoire.

Ces actions s'articulent autour de 3 objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population (ex. : organiser une zone de retransmission des compétitions pendant les Jeux accessible aux personnes à mobilité réduite).
- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, etc. (ex. : organiser des séances de sport à destination des élus et agents de la collectivité).
- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire (désigner un référent Paris 2024 dans la collectivité, diffuser les informations sur Paris 2024 dans les supports de communication de la collectivité....)

Les collectivités intéressées sont invitées à déposer leurs candidatures individuellement par voie numérique.

En tant que Terre de Jeux 2024, la commune aura un accès privilégié aux outils (films, outils pédagogiques, guides pratiques), informations et événements Paris 2024.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis de commission du 9 juin 2022,*

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** de candidater au label « Terre de jeux 2024 »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'ACCEPTER** de candidater au label « Terre de jeux 2024 »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Maire

Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**